

FORMATION A L'UTILISATION DE L'APPAREIL RESPIRATOIRE ISOLANT (ARI)

► Modalités de Formation

- Définition d'une atmosphère non respirable.
- Présentation des principaux toxiques.
- Les contraintes au port de l'ARI.
- Présentation du matériel.
- Les règles avant l'engagement :
 - Les démarches administratives.
 - Vérification (RAPACE).
 - Calcul d'autonomie et d'intervention.
- Familiarisation avec l'appareil (statique en salle).
- Les règles pendant l'engagement.
- Les règles après l'engagement.



• Mise en œuvre sur le terrain :

- Montage de l'appareil.
- Vérification du matériel.
- Calcul du temps d'intervention et de la consommation individuelle.
- Évolution en binôme sous ARI.
- Évaluation de la capacité à travailler sous ARI.

IMPORTANT:



À l'occasion de la formation, le salarié sera exposé à certains risques (travail en hauteur, espaces confinés...) avec le port d'équipement de protection respiratoire.

L'attention des employeurs est attirée sur l'opportunité d'entrer en contact avec le médecin du travail pour décider du suivi et des mesures adaptées tant, éventuellement, pour le suivi de la formation que pour l'activité en entreprise. »

► Modalités de Formation

Durée : 1 jour ou 1/2 journée suivant le besoin.

Nombre de participants : 2 à 10 personnes maximum.

Encadrement : 1 formateur.

Matériel partie théorique :

- Ordinateur.
- Vidéoprojecteur.

Matériel partie pratique :

- Balisage (panneaux, cônes, barrières).
- 10 masques.
- 10 appareils respiratoires isolants à circuits ouverts.
- 10 bouteilles d'air.

FORMATION A L'UTILISATION DE L'APPAREIL RESPIRATOIRE ISOLANT (ARI)

► Modalités de Formation

- **Lieux** : Dans votre établissement ou pris en charge par

Sodex Formation :

-Une salle de réunion pour la théorie le matin.

-Un site sans dangers pour la pratique.

- **Formalités** : Établissement d'une convention de formation.
- **Attestation** : Attestation de formation.
- **Pré-requis** : Les stagiaires doivent être médicalement aptes.
- **Option** : Générateur de fumée.
- **Mise en œuvre** :

- Théorie (30%) :

- Les atmosphères non respirables.
- L'Appareil Respiratoire Isolant.
- Avant l'engagement.
- Pendant l'engagement.
- Après l'engagement.
- L'entretien et le reconditionnement.

- Pratique (65%) :

- Manipulation.
- Évaluation pratique.

- Débriefing (5%).



FORMATION A L'UTILISATION DE L'APPAREIL RESPIRATOIRE ISOLANT (ARI)



• OBJECTIFS :

Sensibiliser aux dangers d'une atmosphère non respirable.

Connaitre l'appareil respiratoire isolant, son fonctionnement et les règles de sécurité.

Évaluer la capacité à travailler avec un ARI.

• PERSONNES CONCERNÉES :

Toute personne ayant à effectuer une intervention dans un milieu pauvre en oxygène ou dans un environnement toxique.

Entreprises chimiques , pétrolières ,d'assainissements, de laboratoires, services d'incendie et de protection.

